

# Fiche de suivi - Promotion de Grade Accès à la hors classe 2014 - 2015



Syndiqué(e)  
 Adhésion jointe  
 Non syndiqué

Certifié     PEGC  
 Agrégé     CPE  
 Prof. EPS    PLP

Fiche à retourner à :  
Se-Unsa de l'Orne  
4 rue Michelet  
61000 ALENCON

CONTACT  
Tél : 02.33.28.47.15  
09.63.20.21.84  
61@se-uns.org

Nom : \_\_\_\_\_ Nom de jeune fille : \_\_\_\_\_  
Prénom : \_\_\_\_\_ Né(e) le \_\_/\_\_/\_\_\_\_ Tél : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_.  
Affectation : \_\_\_\_\_  
Discipline : \_\_\_\_\_

## Accès à la hors classe

*Les notes prises en compte sont celles de l'année 2013/14 arrêtées au 31/08/2014*

<b>I - Notation</b> (/100pts)	Note administrative (/40)	<input type="text"/>
	Note pédagogique (/60)	<input type="text"/>
<b>II - Parcours de carrière</b> (/40 pts)	Avancement au choix ou au grand choix :	
(au 31/08/2015)	Du 9ème au 10ème échelon    ⇨    20 pts	<input type="text"/>
	Du 10ème au 11ème échelon    ⇨    20 pts	<input type="text"/>
	Bonification particulière (1)    ⇨    20 pts	<input type="text"/>
<b>III - Ancienneté de service</b> (/30pts)	Personnels au 11ème échelon ayant :	
(au 31/08/2015)	3 ans d'ancienneté et plus    ⇨    30 pts	<input type="text"/>
	2 ans d'ancienneté    ⇨    20 pts	<input type="text"/>
	<b>Total</b>	<input type="text"/>
<b>IV - Le parcours professionnel</b> (2) (/10pts)	attribuée par les corps d'inspection	
Très favorable    Favorable    Sans opposition    Défavorable		<input type="text"/>
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		
<b>V - L'implication</b>	<b>dans la vie</b>	<b>de l'établissement</b> (3)
(/10pts) attribuée par chef d'établissement		
<input type="checkbox"/> Très favorable <input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Sans opposition <input type="checkbox"/> Défavorable		<input type="text"/>

(1) est accordée aux agents qui ont été promus au 10ème et au 11ème échelon à l'ancienneté et qui ont un avis «Très favorable» du chef d'établissement et de l'inspecteur.

(2) et (3) : Détails donnés sur l'espace Adhérents du site <http://sections.se-uns.org/61/>

## (2) Le parcours professionnel

Les activités professionnelles et les fonctions spécifiques seront valorisées à hauteur de **10 points**. Cette note sera attribuée par les corps d'inspection qui s'appuieront sur les items suivants :

- diversité du parcours professionnel ;
- accès par concours ;
- participation à l'élaboration de sujets d'examens ou de concours..., et/ou la VAE ;
- participation à des fonctions de formation initiale et continue des personnels ;
- appui aux corps d'inspection ;
- élaboration d'outils pédagogiques mis à disposition de la communauté éducative ;
- participation au plan national de formation ;
- participation à des formations de formateurs ;
- implication dans les fonctions de chefs de travaux ;
- enseignant en D.N.L. dans le cadre des classe européennes ;
- ...

## (3) L'implication dans la vie de l'établissement

sera également valorisée à hauteur de **10 points** par les chefs d'établissements qui se fonderont essentiellement sur les items suivants :

- participation à la mise en oeuvre du projet d'établissement ;
- participation aux instances pédagogiques et éducatives de l'établissement (CVL, CESC...);
- animation d'activités éducatives au sein de l'établissement (sorties pédagogiques, clubs, foyers...);
- animation et coordination des équipes éducatives et pédagogiques notamment implication particulièrement forte dans la fonction de professeur principal et dans les conseils d'enseignement ;
- investissement dans l'aide à l'élève (soutien, tutorat, recherche de stages...);
- accueil et dialogue avec les familles ;
- richesse du parcours professionnel ;
- ...